

Alcool et violence entre partenaires : désinhibition et déresponsabilisation

3^{ème} journée du réseau valaisan contre les violences domestiques
Christian Anglada

Plan de la présentation

- > **Historique d'une expérience**
- > **Contexte institutionnel**
- > **Ampleur du phénomène**
- > **Fonction de l'alcool dans le recours à la violence**
- > **Représentations variées et paradoxales**
- > **Propositions de coordination interdisciplinaire**
- > **Questions et remarques**

Historique d'une expérience

- > Intervention auprès de personnes détenues et souffrant de dépendances (FVP et OCA - VD)
- > Direction du service pour personnes ayant recours à la violence dans le couple et la famille (ViFa - VD)
- > Coordination de la lutte contre les violences au sein du couple et leurs impacts sur la famille (BEF- FR)
- > Responsabilité pédagogique du Centre Prévention de l'Ale (FMP - VD)

07.04.2016

3

Contexte institutionnel - 1

Les prémisses du travail dans le champ de la violence conjugale dans le canton de Vaud

1913 : le **Foyer maternel** accueille des «filles-mères», complété en 1952 par l'**Hôtel maternel**

1972 : fusion des deux structures et ouverture de **l'Attique**, qui accueille les enfants des femmes résidentes

Le Foyer et la Fondation MalleyPrairie

1976 : Le **Foyer Malley Prairie** ouvre ses portes au chemin de la Prairie

1980 : ouverture d'une garderie d'enfants (4-12 ans) pour le quartier qui deviendra **La Mezzanine**.

1985 : constitution de la **Fondation Malley Prairie** qui réunit le Foyer et les 2 garderies pour enfants

4

Historique institutionnel - 2

Le Foyer et la Fondation MalleyPrairie (suite)

1990 : la Fondation décide d'accueillir uniquement des femmes victimes de violence conjugales, avec ou sans enfants

1994 : début de la réflexion visant à ouvrir un **Centre de consultation pour les hommes** ayant recours à la violence conjugale

Les premières prestations pour auteurs dans le canton de Vaud

1996 : ouverture du **Centre d'étude et d'intervention sur la violence (CRIV)** qui a pour mission le traitement des hommes ayant recours à la violence conjugale

07.04.2016

5

Historique institutionnel - 3

Le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) et les prestations pour auteurs

1998 : la Fondation achète l'immeuble de la Prairie 34 et le transforme.

Création d'un **Espace père-enfant** dans les nouveaux locaux

1999 : mise sur pied des **Entretiens de couples centrés sur la violence**.

Suite au programme d'économie du Canton et faute de trouver d'autres financements, la Fondation se voit contrainte de fermer le **CRIV**.

2000 : une association puis une fondation reprennent les prestations pour les hommes auteurs de violence sous le nom de **Violence et Famille (ViFa)**.

2003 : avec le développement des antennes régionale appelées **Itinérance**, le Foyer est renommé **Centre d'accueil**

07.04.2016

6

Historique institutionnel - 4

Le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) et le Centre Prévention de l'Ale (CPAie)

2003 : l'implication du CMP dans le soutien à l'intervention auprès des auteurs se perpétue au travers de formations communes avec ViFa

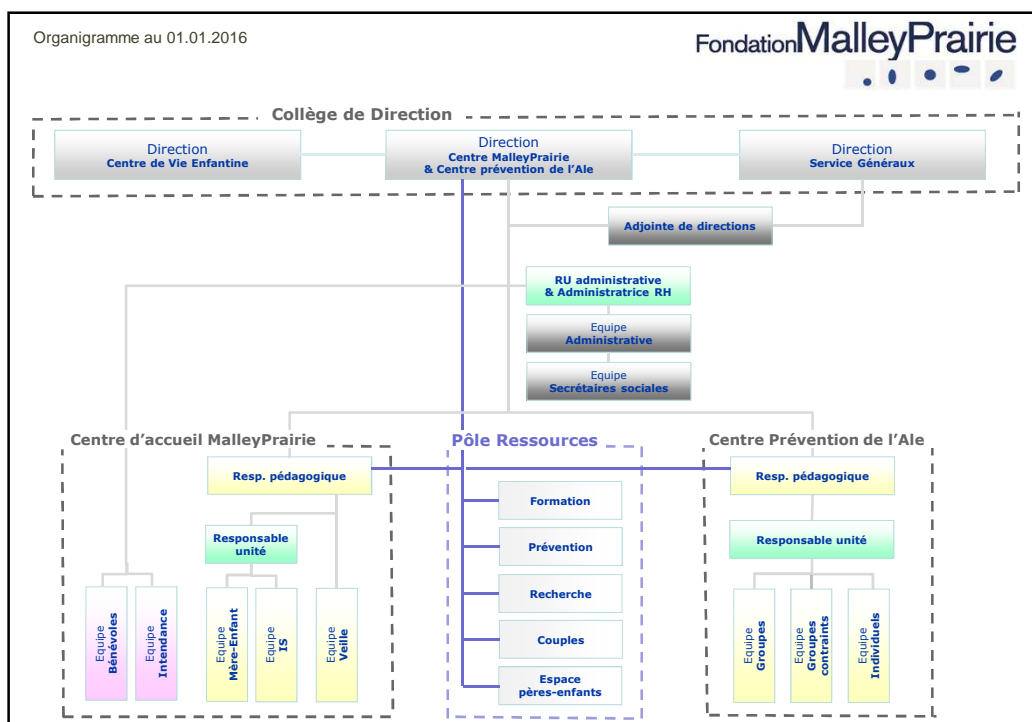
2009 : le CMP formalise ses collaborations avec ViFa sous le nom de **Pôle Ressources**

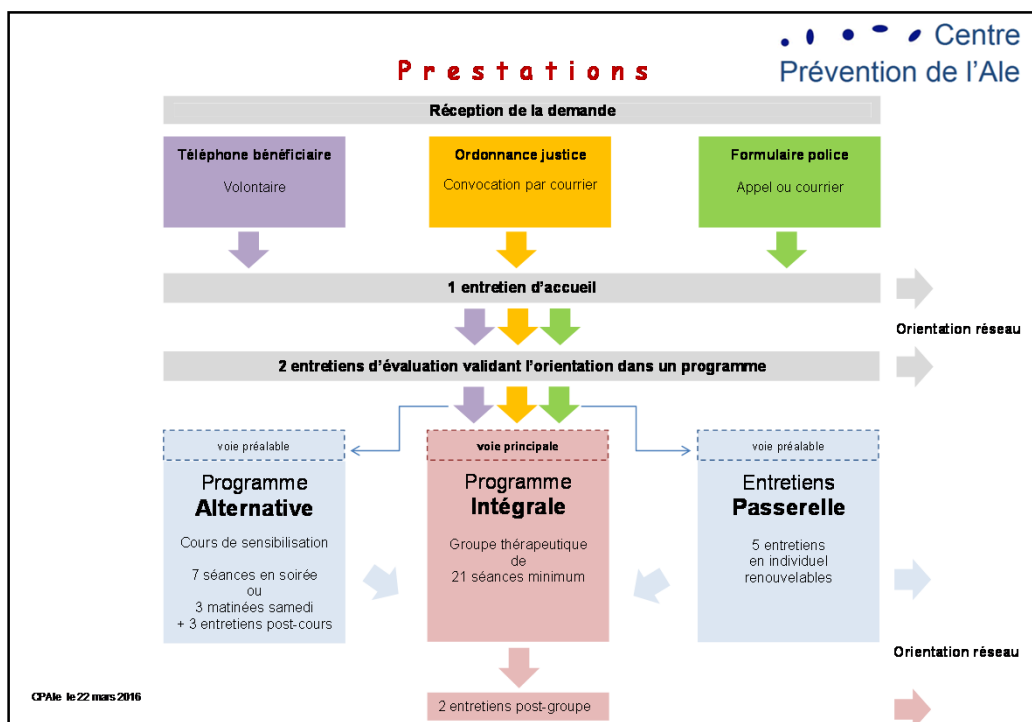
2015 : le CMP répond à un appel d'offre du canton qui applique le principe «**Qui frappe part!**» et souhaite rendre plus accessibles et visibles les prestations pour auteur-e-s.

2016 : les prestations pour auteur-e-s adultes de ViFa sont rattachées à la Fondation MalleyPrairie.

Elle ouvre le 1^{er} janvier 2016 le **Centre Prévention de l'Ale (CPAie)** à la rue de l'Ale 30 à Lausanne

7





Centre
Prévention de l'Alc

Centre
d'accueil MalleyPrairie

Ampleur du phénomène

- > Dans **2 cas sur 5** (43%), les centres d'aides pour victimes prennent en charge des femmes dont le **partenaire** a un problème d'alcool
- > Dans **9 cas sur 10**, c'est l'**homme** qui consomme
- > Pour **1 couple sur 4**, le comportement de violence est **concomitant** avec la consommation d'alcool (centre d'aide aux victimes : 25% ; centres d'aide aux auteurs : 22%)
- La corrélation augmente avec les doubles problématiques
- Le lien entre violence et alcool n'est pas systématique

GLOOR Daniela, MEIER Hanna (2013), Violence dans le couple et alcool. Fréquence de l'association des deux problématiques, schémas et settings des centres d'aide. Social Insight GmbH, Schinznach-Dorf, sur mandat de l'OFSP et du BFEG.

07.04.2016 10

Ampleur du phénomène

- > Ces observations se présentent dans **toutes les couches sociales** et **toutes les tranches d'âges**
- > Toutefois, **1 personne sur 4** qui consulte vit dans des **conditions difficiles** (chômage, aide sociale, rente AI)
- > Dans **1 couple sur 3** où les femmes subissent des violences, des **enfants** sont aussi exposés à la violence
- Responsabilité publique et citoyenne
- Responsabilité des professionnel-le-s
- Responsabilité des parents

GLOOR Daniela, MEIER Hanna (2013), Violence dans le couple et alcool. Fréquence de l'association des deux problématiques, schémas et settings des centres d'aide. Social Insight GmbH, Schinznach-Dorf, sur mandat de l'OFSP et du BFEg.

07.04.2016

11

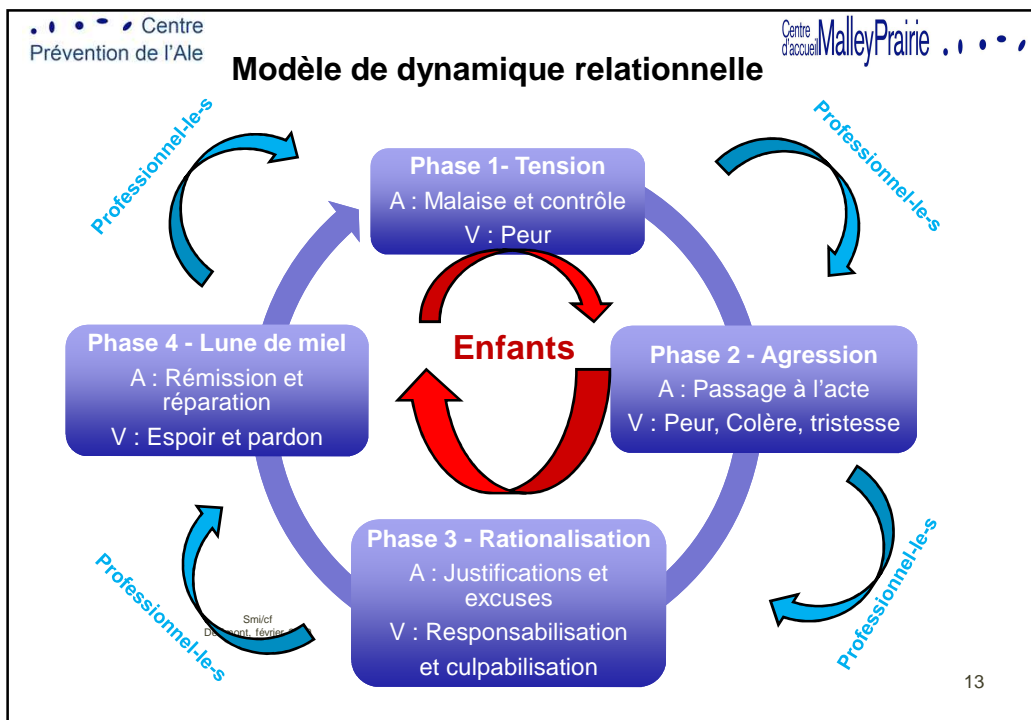
Ampleur du phénomène

- > **Le risque de violences physiques graves répétées** commises par hommes envers leur conjointe augmente de **plus de 5 fois** les jours où il y a consommation d'alcool (3 fois pour la consommation de cocaïne)
- l'alcool représente un risque majeur d'**aggravation** de la violence
- l'alcool renforce le risque d'une **répétition plus fréquente** de la violence

GRAF Michel et al. (2006), Genre masculin et dépendances : données de base et recommandations, ISPA, Lausanne

07.04.2016

12



Centre Prévention de l'Alc
Centre d'accueil MalleyPrairie

Fonction de l'alcool dans le recours à la violence

- > Un **palliatif** à l'apprentissage de la **gestion des émotions**
- > Un **élément facilitateur et aggravant** du recours à la violence par désinhibition
- > Une **excuse** socialement plus acceptable
- > Un **prétexte** contextuel permettant de **ne pas aborder** la problématique de la **violence**

14

Des représentations variées et paradoxales

- > **Incapacité à se contrôler**, à contrôler sa consommation ... **ou tentative de reprendre le contrôle** de sa partenaire, de la situation?
 - > L'abus d'alcool, un leurre qui invisibilise le recours à la violence
- > **Sur-responsabilisation de l'entourage et du contexte**
 - > Adaptation et autocontrôle de l'entourage en lieu et place de l'auteur
 - > Déplacement du problème sur la consommation, associée aux pressions professionnelles, aux fréquentations, au stress
- > **Déresponsabilisation de l'auteur**
 - > Victimisation de l'auteur qui a honte de ses gestes et/ou souffre de leurs conséquences

07.04.2016

15

La phase des «excuses»

La majorité des auteurs passent par une phase d' «excuses» durant le cycle de la violence :

- En cherchant une explication contextuelle à leur violence (alcool, stress, chômage, tensions familiales, etc.)
- En trouvant dans le comportement de leur partenaire la cause de leur violence (provocation, jalousie, manque de reconnaissance, mauvais repas, etc.)
- En reconnaissant sincèrement qu'ils ont eu un comportement inadmissible

Dans ce dernier cas de figure, la culpabilité de l'auteur peut éventuellement faciliter son entrée dans une démarche de changement de type thérapeutique.

Dans tous les cas, ses « excuses » ne permettront pas à l'auteur de développer les compétences nécessaires évitant une récurrence dans une situation de stress similaire.

07.04.2016

16

Des impacts différenciés

> Sur la partenaires

- > Sur-responsabilisation et autocontrôle de la maisonnée
- > Confusion entre causalité et corrélation alcool et violence
- > Espoir de maintenir le couple / la famille en soignant la dépendance ou les abus d'alcool
- > Inconscience ou déni du problème de violence
- > Mise en danger aggravée en sous estimant les risques
- > Consommation problématique «en miroir»

07.04.2016

17

Des impacts différenciés

> Sur les enfants

- > Sur-responsabilisation en s'imaginant tout-puissants
- > Conflit de loyauté entre les deux parents
- > Apprentissage de l'abus d'alcool et du recours à la violence comme moyens de gérer les émotions, les conflits, les tensions ou frustrations

> Sur l'auteur

- > Victimisation et déresponsabilisation
- > Déni de la problématique de la violence

07.04.2016

18

Propositions de coordinations et collaborations interdisciplinaires

- > Tenir compte des corrélations entre les deux phénomènes dans les **formations** de base et continues
- > Formaliser des modalités de collaborations :
 - > Articulation de la sanction et du soin
 - > Chartes institutionnelles ou concepts d'intervention
 - > Contrats avec les bénéficiaires
 - > Rencontres de réseau thématissant la double problématique
 - > Espace d'intervision, etc.

07.04.2016

19

Nous vous remercions de votre attention

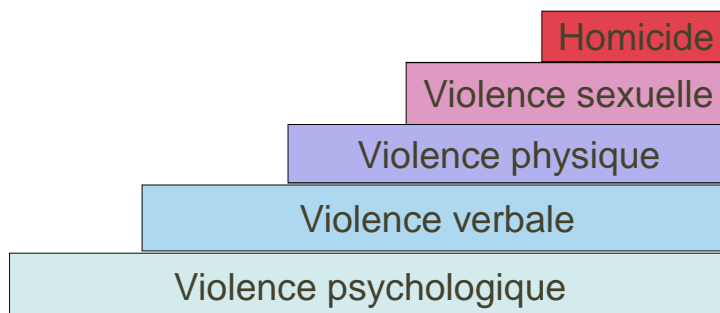
- > Questions, réactions, remarques

07.04.2016

20

Violences conjugales – L'escalade

Lors du cycle, la violence augmente avec le temps en fréquence et en intensité.



21

Présupposés à l'intervention - 1

Ils permettent à chaque professionnel-le du CMP et à ses partenaires de connaître les représentations de la thématique et le positionnement à partir desquels l'intervention se construit.

Le CPAle a repris le travail effectué en son temps par le CRIV. Il avait élaboré treize postulats issus des travaux de la recherche et de sa pratique.

Ils ont été adoptés par les équipes du CMP et du CPAle qui les ont actualisés au fil du temps.

22

Présupposés à l'intervention - 2

- La loi doit être dite : les actes de violence sont réprimés par la loi
- La violence dans le couple est donc inacceptable et criminelle
- Elle traverse sans exclusion toutes les couches socio-économiques, sans exclusion de religion, d'âge, de nationalité ou d'autres appartenances
- La violence conjugale est une construction psychologique et sociale, le recours aux conduites d'agression demeure un choix individuel
- C'est dans l'articulation de ces trois niveaux – social, culturel et individuel - qu'elle peut trouver une résolution

23

Présupposés à l'intervention - 3

- Si la violence dans le couple constitue un problème de santé publique, elle n'est pas une maladie. Elle s'inscrit très largement dans une normalité qui dysfonctionne : elle représente alors un choix parmi d'autres. Certains partenaires peuvent toutefois présenter de graves troubles de la personnalité ou souffrir de maladies psychiques. Ils relèvent alors de soins médicaux
- Un individu n'est pas violent en soi, mais il manifeste de la violence dans tel contexte ou telle interaction particulière

24

Présupposés à l'intervention - 4

- Tout adulte impliqué dans une situation de violence conjugale et/ou familiale est responsable de sa propre sécurité et de ses conduites d'agression
- Sous réserve des phénomènes d'emprise, chaque protagoniste est co-responsable du maintien de la relation
- Chaque protagoniste est co-responsable de la protection des enfants exposés à la violence du couple
- La force du lien et de l'appartenance au couple et à la famille est plus forte que la dimension destructrice de la violence

25

Réseau vaudois

- **Commission cantonale de lutte contre la violence domestique** (CCLVD), sous la présidence du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEHF) et qui regroupe : CMP, CPAle, Centre LAVI, UMV, SPAS, SPJ, Justice, Police, etc.
- **Services spécialisés VC** : CMP, CPAle, Solidarités Femmes et services pour auteur-e-s des autres cantons, Association Violencequefaire.ch
- **Migrant-e-s** : Appartenances, Evam, Centre social protestant (CSP : Fraternité Service d'aide juridique aux exilés SAJE), Lire et écrire, etc.
- **Enfants** : AEMO, Points Rencontre, Le Coteau, Espace contact, etc.
- **Médico-psycho-social** : CHUV: UMV, Urgences, Maternité, Can Team, Psychiatrie de liaison urgence et crise (PLI), Les Boréales, Hôpital de l'Enfance, SUPEA, médecins installés, **Hôpital de Cery**, etc.; Centre médico-sociaux, les Toises, **les Oliviers, FVA, le Levant**, les CSR, SPEN, OEP, etc.

26

Réseau romand

- **Fribourg:** Solidarité Femmes / Centre de consultation LAVI / Ex-pression
- **Jura/Neuchâtel:** Solidarité Femmes / Centre de consultation LAVI / Service pour les auteur-e-s de violence conjugale (SAVC)
- **Genève:** Solidarité Femmes / Centre de consultation LAVI / Pharos-Genève/Association Face à Face/ VIRES
- **Jura:** Solidarité Femmes / Centre de consultation LAVI /
- **Valais:** Centre de consultation LAVI

Source: Violence que faire: <http://www.violencequefaire.ch/fr/agr/ressources/adressesnumerosutiles/index.php>

27